

GUIDE DES INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2026-2027

Du 23 mars au 29 mai 2026

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT EN LIGNE

LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SONT OBLIGATOIRES POUR EN BÉNÉFICIER

Le règlement des activités périscolaires et extrascolaires est à consulter sur le portail famille ou le site de la Ville.

Les étapes chronologiques de l'inscription

RUBRIQUE "MON DOSSIER"

1

Vérifier que
mes informations
sont à jour

Sur le portail famille,
sélectionner MON DOSSIER

► **Consulter mon dossier et mes démarches**



MON DOSSIER

- Consulter mon dossier et mes démarches
- Modifier mes coordonnées
- Accéder à mes documents dématérialisés



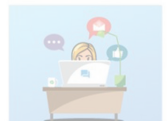
INSCRIPTION

- Inscription Scolaire
- Inscription Périscolaire / Vacances
- Demande de place en structure Petite Enfance



FACTURATION

- Payer mes factures
- Consulter l'historique de mon compte



MESSAGERIE / HOUTS CONTACTER

- Vous avez 4 message(s) non lu(s)

Vérifier les informations
dans MON DOSSIER et
le compléter ou mettre à
jour vos **coordonnées**.

Mon dossier

Mes enfants

Mes coordonnées

Mes documents

► DOSSIER ► Mon dossier

SUIVI DE MES DÉMARCHES



2



Compléter
la fiche sanitaire

Se rendre dans **mes enfants**



Vous devez compléter ou mettre à jour tous les renseignements demandés sur la FICHE SANITAIRE pour chaque enfant.
Pour le faire, cliquez sur le bouton MODIFIEZ en bas de page.

Toute fiche sanitaire incomplète entrainera le refus de votre demande.

RUBRIQUE "INSCRIPTION"

3



Insérer les pièces
justificatives

Se rendre dans **inscription périscolaire/vacances**

Choisir dans activité:
Activités enfant
et dans personne:
Le prénom de votre enfant à inscrire
puis faites **INSCRIRE**

Télécharger les pièces justificatives pour les activités souhaitées

Activité* :

Choisissez

▼ ACTIVITÉS ENFANTS

7 inscriptions/demandes

1 Seules les activités en cours ou futures, correspondant à la tranche d'âge de votre enfant, sont affichées dans le formulaire d'inscription.

SAISIE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Type d'Activité :

00 - PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Activité* :

1- Pièces justificatives à fournir 25/26 du 01/09/2025 au 04/07/2026

1- Pièces justificatives à fournir 25/26 du 01/09/2025 au 04/07/2026

2- Pièces justificatives à fournir 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

Non modifiable pour cette activité

01 - Justificatif de domicile (- de 3 mois) * :

Choisir un fichier | Aucun fichier n'a été sélectionné

Cette pièce sera obligatoire pour finaliser votre inscription

Sélectionnez
2026-2027

Télécharger les documents
en fonction de votre situation
(moins de 4 Mo et en PDF)



➔ N'OUBLIEZ PAS D'ENREGISTRER !

ENREGISTRER

4

Inscrire mon enfant
aux activités
souhaitées

Procéder à vos demandes d'inscription
aux activités périscolaires

SAISIE D'UNE DEMANDE D'INSCRIPTION

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

Type d'Activité :

11- ECOLE MATERNELLE MONTGOLFIER

Sélectionnez l'école
puis l'activité

Activité* :

1 - ACCUEIL DU MATIN 7h30-8h20 MO 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

1 - ACCUEIL DU MATIN 7h30-8h20 MO 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

2 - RESTAURATION SCOLAIRE MO 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

3 - ACCUEIL DU SOIR 16h30-19h00 MO 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

4 - MERCREDI MATIN + REPAS 07h30-13h30 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

5 - MERCREDI APRES-MIDI 13h15 - 19h00 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

6 - MERCREDI JOURNEE 7h30 - 19h00 24/25 du 02/09/2024 au 04/07/2025

Cette pièce sera obligatoire pour finaliser votre inscription

➔ N'OUBLIEZ PAS
D'ENREGISTRER
après chaque
activité sélectionnée

ENREGISTRER

5

Attendre la validation
définitive de mon
inscription

À NOTER

Au vu du nombre très important d'inscriptions, le traitement de votre dossier peut prendre plusieurs semaines. Prenez contact avec le Pôle des affaires scolaires et périscolaires si vous n'avez eu aucun retour avant les vacances d'été.



Pour les enfants concernés par une dérogation scolaire

Deux cas peuvent se présenter :

- **Cas n°1** Vous avez fait une demande de dérogation scolaire qui n'a pas encore été validée (demande en cours), vous devez inscrire votre enfant aux activités périscolaires **de son école de secteur**. Si, à terme, votre demande de dérogation est acceptée, le Pôle des affaires scolaires et périscolaires procédera au transfert de votre inscription. Vous n'aurez aucune démarche à faire.
- **Cas n°2** Votre enfant bénéficie déjà d'une dérogation, vous ne pouvez pas finaliser l'inscription périscolaire en ligne. Après avoir effectué les étapes de 1 à 3, **vous devez envoyer un message au Pôle des affaires scolaires et périscolaires, via la messagerie du Portail famille, en indiquant les activités auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant**. Le service procédera à l'inscription et vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Documents à fournir

	Accueil du matin	Accueil du soir	Accueil du mercredi	Vacances	Accueil du soir après les études	Restaur. scolaire	Études dirigées
Fiche sanitaire en ligne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Justificatif de domicile de - 3 mois*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Justificatif de travail récent	✓	✓	✓	✓	✓		

** (quittance de loyer, attestation de contrat ou facture d'énergies, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'abonnement internet, bail de location).*

N.B. Pour les parents séparés, tout document officiel concernant l'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant.

Pour les familles hébergées :

- Une attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant.
 - Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant.
 - Un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de trois mois
- Pour le cas particulier des hébergements pris en charge par un organe social, il est uniquement exigé une attestation d'hébergement à l'entête de l'organisme, datant de moins de trois mois.*



Pour bénéficier d'un tarif calculé selon votre quotient familial dès le mois de septembre 2026 vous devez impérativement fournir à l'inscription :

1. Copie de l'avis de l'imposition 2025 sur les revenus 2024.
2. Attestation récente de paiement des prestations de la CAF.

Ces documents sont à produire avant de fréquenter chacune des activités périscolaires, y compris la restauration. Toutes les activités sont payantes.